

Concours section : CPIP-3ème Conc-conseiller pénitentiaire d'in

Epreuve matière : CPIP-3ème Conc-2024

N° Anonymat

ESMIQ21 BH

Nombre de pages : 8

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours : CPIP - 3ème concours Session : 2024

Epreuve : Cas pratique Date de l'épreuve : 24.10.1.2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

SPiP de ...

Porteur du projet : ...

Tél : ...

Courriel : ...

À ..., le ...

À l'attention de ..., DFSPiP de ...

Objet : Journée d'immersion en refuge animalier

Annexe : fiche action

La réinsertion positive des personnes placées sous main de justice suite à leur sortie de détention dépend de nombreux facteurs, parmi lesquels leur compréhension de la peine et la levée des risques dynamiques les plus criminogènes. À cet effet, les activités auxquelles le détenu prendra part dans son parcours, travaillé par et avec le SPiP, seront déterminantes pour prévenir la récidive ou réitération d'infractions. L'immersion au sein d'un refuge animalier a pour vocation de responsabiliser (la personne (I) et travailler sur sa gestion des émotions (II).-

Concours section : CPIP-3ème Conc-conseiller pénitentiaire d'in

Epreuve matière : CPIP-3ème Conc-2024

N° Anonymat

ESMIQ211 BH

Nombre de pages : 8

I. Se sentir responsable de ses actes.

A. L'importance de la reconnaissance de sa responsabilité

La première phase de la désistance, la pré-contemplation, consiste pour le personne à ne pas reconnaître que ses actions – en l'occurrence celles qui l'ont menée à être condamnée – comme néfastes. Une fois ses torts reconnus, la personne entre alors en contemplation : elle reconnaît sa responsabilité (mais n'est pas encore prête à réfléchir aux moyens de changer son comportement). Cette première prise de conscience est une étape absolument nécessaire pour la poursuite de tout processus d'insertion. La personne qui n'aurait été l'auteur des faits, ou qui ne reconnaîtrait pas leur gravité, les conséquences pour les victimes et/ou la société, ne saurait en effet être réceptive aux interventions proposées. Ainsi, elle aurait toutes les chances de récidiver ou réitérer à sa sortie de détention. Il s'agit donc d'une action prioritaire à mener avec la personne suivie qui serait ^{en} pré-contemplation.

B. Les animaux abandonnés comme miroir

Lors de la journée d'immersion en refuge, la matinée est dédiée à l'accompagnement du personnel dit « animalier » dans ses tâches, ponctuée de temps d'échanges – une présentation de la situation des abandons (fréquence, quantités), des animaux abandonnés (santé, comportement), et des réalités du refuge a pour vocation de sensibiliser le groupe au problème de l'abandon. Ces échanges sont complétés par l'accompagnement aux tâches matinales : nettoyage des box, nourrissage, etc. Cette sensibilisation théorique et pratique permet à chacun de réfléchir aux conséquences de ses actes au travers

de ceux

✓ des propriétaires d'animaux (achat / adoption puis abandon d'un animal). La situation des animaux au sein du refuge (fermeture, stress, manque de contact humain) permet en outre une identification des détenus à ceux-ci, invitant à l'empathie et la compassion quant à leur sort.

Cette première partie de journée consacrée à la responsabilisation peut ainsi être suivie d'un temps consacré au contact avec l'animal.

II. Tâcher gérer et exprimer ses émotions -

A. L'importance de la maîtrise des émotions.

La méthode «RBR» (Risques, Besoins, Réceptivité) décrit sept besoins considérés comme risques dynamiques, c'est-à-dire des risques qu'il est possible de lever grâce aux interventions. Parmi ceux-ci, un comportement de type «anti-social» décrit la difficulté d'une personne à gérer ses émotions, et notamment des accès de colère pouvant se traduire en violence. Il s'agit d'un risque prioritaire à travailler s'il est à l'origine des faits pour lesquels la personne a été condamnée, mais également si ce n'est pas le cas. En effet, même si cette réactivité n'a pas participé à l'infraction en l'espèce, elle reste un facteur puissant de récidive. De plus, si la peine n'est pas au mal comprise, ou le fait même de l'incarcération peut entraîner un accroissement de cette difficulté. Il est donc primordial d'aider les détenus à savoir identifier et exprimer leurs émotions de manière saine et qui ne nuise pas à autrui.

B. La médiation animale.

Le contact avec les animaux est reconnu comme apaisant, source de bien-être, et rend plus sensible à ses propres émotions et les moyens de les exprimer. La deuxième partie de la journée est

ainsi dédiée au contact avec les animaux du refuge, en l'espèce les chiens. Une séance d'éducation avec un moniteur formé à l'éducation canine permet aux détenus de faire connaissance avec le chien qui leur est confié et apprendre les commandes de base. Les niveaux divers d'obéissance des chiens force chacun à respecter les consignes fournies par le moniteur afin de parvenir à maîtriser son chien et obtenir l'ordre souhaité (ex: assis, au pied, pas bouger, etc.). La grande sensibilité des chiens impose de ne pas s'énerver en cas de difficulté ou d'échec, de garder un ton ^{calme} et une énergie positive. Cet exercice est un entraînement privilégié, pour les détenus, à la maîtrise de ses émotions. Un temps de détente et de jeu vient clore la journée pour marquer les participants, et exacerber les bénéfices de la journée.

La journée d'immersion en refuge animalier permet donc d'accroître le sens de responsabilité de la personne suivie et de l'aider à mieux gérer ses émotions – tout en bénéficiant aux animaux concernés. Il serait en outre possible d'envisager un partenariat accueilli entre l'établissement et le refuge (ex: formation de détenus à l'éducation canine puis prise en charge par eux de chiens abandonnés afin de faciliter leur adoption.)

Concours section : CPIP-3ème Conc-conseiller pénitentiaire d'in

Epreuve matière : CPIP-3ème Conc-2024

N° Anonymat : ESMIQ21 BH Nombre de pages : 8

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours : CPIP - 3ème concours Session : 2024

Epreuve : Cas pratique Date de l'épreuve : 24.10.12.2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

FICHE ACTION

Intitulé projet : Coup de patte

Secteur thématique: culturel / éducatif

Renouvellement : Non, nouvelle action

Objectifs : - responsabilisation quant à ses actes
- gestion des émotions
- à perspective d'emploi ou resocialisation (bénévolat)

Dates : 1 session par trimestre

Bilan définitif après 4 sessions

Déscriptif détaillé : groupe de 5 détenus (soit 20 détenus au total)

Une journée d'immersion au sein du refuge de ...

Matin : échanges, présentation et participation aux tâches avec les animaliers.

Repas : pique-nique dans les locaux

Après-midi : séance d'éducation canine, détente et temps d'échange (bilan).

Porteur principal : SPIP. / ... / tél: ... / courriel: ...

Porteur opérationnel : ... , refuge de ...

tél ... / courriel ...

Partenaire : ... , club canin de ...

tél... / courriel ...

Concours section : CPIP-3ème Conc-conseiller pénitentiaire d'in

Epreuve matière : CPIP-3ème Conc-2024

N° Anonymat

ESMIQ21 BH

Nombre de pages : 8

Secteur concerné : milieu fermé / GMA

Participants : 5 par session

PPSMJ 1 session par trimestre

soit 20 participants par an

majeurs hommes ou femmes (non mixte)

Autres participants : - SPIP : 1 CPIP, 1 psychologue, 1 surveillant

- moniteur éducation canine

Budget prévisionnel : déjeuner + transport : AP (établissement)
interventions animatrices + moniteur : bénévolat partenaires

Modalités d'évaluation :

- échanges participants début et fin de journée
- établissement d'un bilan intermédiaire après chaque session (avec avis partenaires + SPIP participants)
- enquête anonyme envoyée à tous les détenus à T+1
- bilan final après 4 sessions.

..... /

..... /